

Au Conseil Communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 6 juin 2016

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 08/2016

Objet : Crédit d'études pour la mise en valeur et le réaménagement du site historique de l'Abbatiale de Payerne.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée de l'étude du préavis n°08/2016 s'est réunie à une seule reprise le 6 juin 2016 et sa composition était la suivante :

- Madame Jacqueline Rostan, en remplacement de Madame Cosette Gloor
- Monsieur Valerio Lanni
- Monsieur Franck Magnenat
- Monsieur David Kure Seem Helge
- Madame Delphine Morisset, en qualité de Présidente-rapporteur

Messieurs Gaëtan Savary et Bin-Salumu Mundebe Selemani sont excusés et non remplacés.

Au cours de cette séance Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Monsieur le Municipal Christian Friedli et Monsieur Besson du bureau Kolecek, nous ont rejoints afin de nous apporter quelques compléments d'informations et répondre à nos questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et le temps qu'ils nous ont consacré.

Préambule :

L'Abbatiale de Payerne, visible actuellement, a été érigée au milieu du XI^e siècle sur l'emplacement d'une 1^{ère} église monastique érigée, elle, aux alentours du Xe siècle. À l'échelle d'une vie humaine ces chiffres sont difficiles à appréhender mais il est aisé de comprendre qu'il est primordial de préserver au mieux et selon nos ressources ce témoin de notre passé et de l'architecture clunisienne.

Analyse :

Ce préavis fait partie intégrante d'une réflexion globale afin de sauver le bâtiment de l'Abbatiale mais également de stopper sa détérioration en maîtrisant son entretien. De plus, cette réflexion a pour objectif de remettre l'Abbatiale et le site historique au cœur de notre ville en lui offrant une mise en lumière culturelle ainsi que touristique.

Synthèse des étapes de sauvegarde et de la mise en valeur du site historique :

À la suite des travaux d'urgences (étagage, toiture provisoire, études préalables et générales) réalisés et financés à hauteur de CHF 1'680'000.- (dont des subventions pour CHF 175'000.-) entre 2007 et 2010 par la Commune de Payerne, une commission de construction pour la conservation de l'Abbatiale a été mise sur pied afin de mener une réflexion d'ensemble sur la restauration de notre site historique.

En 2013, un devis de base fut établi afin de sauver le bâtiment de l'Abbatiale en consolidant sa structure, ses toitures ainsi que ses façades. Le montant de ce devis de base pour la sauvegarde de l'édifice se montait à CHF 7'500'000.-.

Au 1^{er} mai 2016 le financement assuré pour les travaux de sauvegarde (étape 1) se montait à CHF 7'615'000.- La commission souhaite souligner le travail exemplaire réalisé par la commission de construction et nos autorités qui ont réussi à financer cette 1^{ère} étape par des fonds externes à la Commune. De plus, il est également à noter que le bon suivi des travaux a permis de faire des économies sur certains postes et de réaliser d'autres travaux initialement envisagés dans la 2^{ème} étape (objet de ce préavis).

Toutefois, la commission de construction est en train d'étudier une étape 1bis afin de pouvoir terminer la restauration de l'ensemble des façades de l'Abbatiale. Cette étape 1bis sera très probablement présentée prochainement au Conseil Communal sous la forme d'un nouveau préavis.

L'étape 2, qui fait l'objet de ce préavis, a pour objectif la restauration et l'aménagement intérieur des bâtiments de l'Abbatiale ainsi que de l'aménagement et le développement du site historique de manière globale.

Quant à l'étape 3, elle correspond à une vision d'avenir qui sera définie selon les opportunités et les ressources du moment.

D'une manière générale, l'ensemble des travaux réalisés et à réaliser sur le site historique sont complexes et demandent un suivi. Ce suivi et les éventuels entretiens seront assurés par notre personnel communal, assisté aux besoins par des spécialistes mandatés au coup par coup.

Crédit d'études de l'étape 2 :

L'objet de ce préavis est un crédit d'études et il faut avouer qu'au premier abord la commission a été surprise par les montants de certains postes, notamment de certains honoraires. Bien sûr la commission est consciente que de tels travaux demandent l'expertise de nombreux spécialistes et que les études réalisées doivent être très précises. Suite aux explications de notre Syndique concernant le fait qu'il est essentiel, lors de ce type de restauration, de réaliser des études complètes afin d'avoir une vision globale et non seulement de l'objet à restaurer, nous avons mieux compris les différents montants énoncés dans ce préavis.

Le plan de développement stratégique de la mise en valeur du site de l'Abbatiale réalisé par la société Thematis SA donne des outils à nos autorités afin d'assurer un développement touristique et une valorisation durable du site historique. La commission s'est toutefois posée certaines questions sur les comparaisons faites avec d'autres sites ou sur la fréquentation espérée (30'000 visiteurs) à la suite de la mise en exploitation de la nouvelle offre touristique et notamment du parcours interactif. Bien sûr ce sont des estimations mais notre Municipalité est confiante car cette société a une bonne connaissance du marché vu qu'elle a, entre autre, également collaboré avec le Musée Chaplin, l'Abbaye de Saint-Maurice et le Château de Chillon.

Il est à noter que l'Abbaye de Saint-Maurice à la suite de la mise sur pied d'une offre culturelle complètement revisitée et d'un modèle d'exploitation de type mixte (partenariat public-privé) a vu sa fréquentation tripler. Ceci est un signe encourageant pour nos autorités qui étudient également la faisabilité d'un tel modèle d'exploitation.

Le développement d'un concept d'aménagement du site historique pose bons nombres de questions, notamment celle des parkings. À nouveau, il est important d'envisager les choses dans leur globalité en prenant en compte les futurs pôles commerciaux et leurs parkings souterrains qui augmenteront le nombre de places disponibles (COOP & Migros 200-300 places ainsi que la Reine Berthe ~ 130 places).

Notre Municipalité souhaite également connaître l'opinion des organisations, sociétés et autres associations en lien avec l'Abbatiale. Mais également celle des propriétaires limitrophes au site afin permettre un développement harmonieux du site en respectant au mieux les intérêts de chacun.

Planification des études :

La commission a été surprise de lire la phrase suivante au point 8 du préavis : « Les études se dérouleront du 1er juin 2016 au 31 mars 2017. Le planning prévoit l'ouverture du parcours de visite de l'Abbatiale en 2019 ».

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, nous a assuré qu'il y avait une erreur et que les études n'ont absolument pas débutées.

Conclusion :

La commission est consciente du travail réalisé par nos autorités afin conserver la mémoire de notre passé et la transmettre à nos générations futures. Le maintien d'un site historique comme le nôtre demande de la créativité et de l'engagement c'est pourquoi la commission propose de soutenir nos autorités dans cette démarche.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres présents, vous proposer de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- Vu le préavis n° 08/2016 de la Municipalité du 11 mai 2016 ;
Où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 : d'approuver le lancement de l'étude de la 2e étape en vue de la conservation, de la mise en valeur et le réaménagement du site historique de l'Abbatiale de Payerne et d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 750'000.- TTC, dont il y aura lieu de déduire les subventions, dons, legs et participations.
- Article 2 : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 750'000.- TTC ;
- Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 750'000.- dont il y aura lieu de déduire les subventions, dons, legs et participations par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.3532 « Bâtiments : Abbatiale – rénovation ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la Commission :



Delphine Morisset

Présidente-rapporteur